

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 décembre 2017

OBJET :

Provision pour restes à recouvrer

Rapporteur : M. CAUSERO

Délibération n°18

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance qu'une provision doit être constituée « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, [...] à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public ».

Par délibération en date du 16 octobre 2016, le Conseil municipal a approuvé la constitution d'une provision pour restes à recouvrer de 31.334,74 € pour permettre l'admission ultérieure en non-valeurs ou en créances éteintes de titres de recettes émis sur les exercices passés et non encore honorés.

En raison de la volumétrie importante des restes à recouvrer et à défaut d'analyse de la structure de l'état des restes et d'identification des risques d'insolvabilité par le comptable, la collectivité avait décidé de retenir une méthode statistique pour déterminer le volume des provisions à constituer, comme suit :

- 5 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-2 ;
- 10 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-3 ;
- 20 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-4 ;
- 30 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-5 ;
- 60 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-6 ;
- 80 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-7 ;
- 100 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-8 et des exercices antérieurs.

La structure des restes à recouvrer ayant fait l'objet d'une analyse plus précise sur l'exercice 2017 s'agissant notamment des produits de taxe locale sur la publicité extérieure, moins nombreux, il est proposé d'adopter un régime de provision au réel pour ces créances en retenant, dans le calcul du montant de la provision, celles relatives aux commerces ayant cessé leur activité.

Exercice	Restes à recouvrer de TLPE	Autres restes à recouvrer	% provisions	Provisions
2004		28,00 €	100%	28,00 €
2005		1 822,98 €	100%	1 822,98 €
2006		251,07 €	100%	251,07 €
2007		314,30 €	100%	314,30 €
2008		261,00 €	100%	261,00 €
2009		2 472,67 €	100%	2 472,67 €
2010	1 836,00 €	13 892,74 €	80%	12 950,19 €
2011	1 374,75 €	5 161,42 €	60%	4 471,60 €
2012	4 485,60 €	9 899,51 €	30%	7 455,45 €
2013	1 170,00 €	2 214,82 €	20%	1 612,96 €
2014	5 380,40 €	9 974,42 €	10%	6 377,84 €
2015	7 617,00 €	12 796,59 €	5%	8 256,83 €
TOTAL	21 863,75 €	59 089,52 €		46 274,90 €

Considérant l'existence d'une provision pour restes à recouvrer de 31.334,74 €, il est proposé de constituer une provision complémentaire de 14.940,16 € pour porter le capital provisionné à 46.274,90 €.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil municipal de constituer une provision complémentaire pour restes à recouvrer de 14.940,16 €.

Il est précisé que les crédits sont disponibles à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » du budget primitif 2017.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et 1 abstention (M. LEINSTER) la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 14 décembre 2017.

Pour Extrait


Michel BREUILLE,
 Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	20
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	30 novembre 2017
- Convocation distribuée le :	30 novembre 2017
- Affichage du compte-rendu le :	15 décembre 2017
- Affichage du procès-verbal le :	16 février 2017

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. THOUVENIN, M. VOGIN, Adjoints.
- M. ROSSIGNON, M. PERNOSSI, MME SAGET, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. SAPIRSTEIN à M. PERNOSSI
- MME CADET à MME LEDROIT
- MME COLME à M. LAURENT
- M. FRANIATTE à MME DOLATA
- M. HOFFER à M. ROSSIGNON
- M. DI TOMMASO à MME SIMONNET
- M. PROVIN à M. BREUILLE
- M. RIFF à MME MATHIEU

ABSENTE

- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME DEVOUGE

Pour extrait

Michel BREUILLE,

Maire

